Syndicat Local *FO Justice* MC de Saint Martin de Ré

AMBIANCE POURRIE
MAIS
LA FAUTE A QUI ?

FO Justice Saint-Martin de ré souhaite revenir sur certains propos tenus par le syndicat local CGT dans leur communiqué du 19 septembre 2026.

Un constat s'impose « en dehors de toute polémique stérile » : l'ambiance de travail au sein de notre établissement est loin d'être au beau fixe.

Vos propos écrits mettant en cause notre équipe d'ELSP locale qui selon vous serait à l'origine d'une procédure pénale en cours contre un collègue laisse rêveur…tout comme : **« l'ambiance sur SMR est détestable parce que vous n'avez pas assez de travail »** **!!!** **(Extrait du mail CGT du 19 septembre2026)**

Comme vous le savez dans cette affaire, une enquête administrative (article 40) a été déclenchée suite à un constat visuel de l'état physique d'un détenu arrivé dans son nouvel établissement d'affectation.

Comme vous le savez, en votre qualité d'agent pénitentiaire assermenté, si vous êtes témoin d'un évènement relevant d'une infraction pénale ou au code de déontologie vous êtes dans **l'obligation** de rendre compte de ces faits à votre hiérarchie.

En lisant votre mail on a bien compris que vous détestiez les ELSP, soit, c'est votre opinion personnelle, mais de là à l'écrire à l'ensemble du personnel de l'établissement…

Doit-on en déduire que vous adoptez, à votre tour, les pratiques que vous dénoncez ?

« La complicité par le silence ou le relais de calomnies n'ont aucune place dans notre quotidien ».

« Exigeons le respect de la dignité de chaque agent, peu importe son poste ou ses fonctions ».

FO Justice Saint-Martin-de-ré ne pouvait pas rester sans rien dire face à de tels propos.

Adresse du Bureau local : FO JUSTICE Caserne Thoiras, 17410 Saint-Martin-de-Ré
Mail :
Tel :

SL *FO Justice* MC de Saint Martin de Ré
Le 04 novembre 2026